



Traçabilité de la viande bovine Rapport de la Commission européenne

L'audit de juin 2010 mené en France par les inspecteurs de la Commission européenne a reconnu la compétence des services officiels de contrôle pour la maîtrise de la traçabilité et de l'étiquetage de la viande bovine.

Structure d'inspection communautaire rattachée à la direction générale de la santé et de la protection des consommateurs de la Commission européenne, l'Office alimentaire et vétérinaire (OAV) réalise des audits dans les États membres de l'Union afin de vérifier le bon fonctionnement des services officiels chargés des contrôles en termes de sécurité alimentaire.

Dans le cadre d'un audit général couvrant l'année 2010, l'audit spécifique de juin visait les contrôles de la traçabilité et de l'étiquetage de la viande bovine et des produits dérivés, du point de vente jusqu'à l'exploitation agricole.

Le parcours proposé par les autorités françaises a conduit deux équipes d'inspecteurs de l'OAV dans l'Est, le Centre et la région Rhône-Alpes. Accompagnés de représentants de la DGCCRF et de la direction générale de l'alimentation, les équipes ont testé les méthodes de contrôle de la traçabilité du bétail vivant et des viandes dans différents abattoirs, négoce et commerces de détail.

Les enquêteurs communautaires ont ensuite sélectionné des échantillons de viande bovine dans plusieurs supermarchés parisiens, relevant les informations présentes sur les barquettes. La DGCCRF s'est chargée de la traçabilité des échantillons jusqu'à l'élevage, et les résultats ont permis aux inspecteurs OAV de choisir les sites à visiter.

Avec ses spécialistes « viande », le service national des enquêtes de la DGCCRF (SNE) s'est mobilisé. Ses antennes régionales sont intervenues de façon coordonnée dans une quinzaine de sites, avec l'appui des agents des directions départementales interministérielles.

Les inspecteurs communautaires se sont montrés satisfaits de la rigueur et de la célérité des investigations.

Le rapport publié fin novembre souligne la bonne coopération entre les services de la direction générale de l'alimentation et ceux de la DGCCRF. Il estime « *largement satisfaisante* » la mise en place de la traçabilité et de l'étiquetage de la viande bovine et des produits bovins en France. Il relève favorablement la qualité des plans et procédures d'intervention, la formation ciblée mise en place par la DGCCRF et l'appui de son réseau de laboratoires officiels.

Le rapport publié peut être consulté à l'adresse www.ec.europa.eu/food/fvo/ir_search_fr.cfm